



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Nombre de conseillers
en exercice : 30
Présents : 18
Pouvoirs : 8
Votants : 26
Pour : 26
Contre : 0
Abstentions : 0

Le dix juillet deux mille vingt-cinq, à 20 heures 00,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de BERNAT Georges (CCVAI), en session ordinaire.

Date de convocation :

PRESENTS :

BERNAT Georges (CCVAI) BRAY Christian (CCVAI) BRUSQ Frédéric (CCVAI) CHAVANNE Pascale (CCVAI) DAVAL Marius (CCVAI) GERY Françoise (CCVAI) GUILLOT Lucien (CCVAI) MANGAVEL Philippe (CCVAI) MATHELIN Sandra (CCVAI) MAYERE Dominique (CCVAI) MIGNERY Dominique (CCVAI) MURON Marie-Christine (CCVAI) PALLANCHE Brigitte (CCVAI) PRADIER Bruno (CCVAI) ROZANSKI Sigismond (CCVAI) RAYMOND Jean-Claude (CCVAI) SAPEY Emmanuel (CCVAI) CLERMONT Joël (CCVAI)

ABSENTS :

ABSENTS EXCUSES :

FAVREAU Gilles (CCVAI) PERROTON Sébastien (CCVAI) REBOUX Alain (CCVAI) GARDANT Josette (CCVAI)

POUVOIRS :

BOUTTET Ludovic (CCVAI) représenté par BRUSQ Frédéric (CCVAI) CLEMENT Françoise (CCVAI) représentée par ROZANSKI Sigismond (CCVAI) DEGOUTTE Vincent (CCVAI) représenté par PRADIER Bruno (CCVAI) FLEURY Maxime (CCVAI) représenté par CHAVANNE Pascale (CCVAI) GOFFOZ Alain (CCVAI) représenté par DAVAL Marius (CCVAI) PETITBOUT Paul (CCVAI) représenté par BRAY Christian (CCVAI) SIMON Frédéric (CCVAI) représenté par MAYERE Dominique (CCVAI) LELEU Pascal (CCVAI) représenté par RAYMOND Jean-Claude (CCVAI)

SECRETAIRE DE SEANCE :

RAYMOND Jean-Claude (CCVAI)

OBJET : Mise à disposition de matériel de tri des déchets lors des manifestations locales

Date de transmission de l'acte: 11/07/2025
Date de réception de l'AR: 11/07/2025
042-244200614-DE2025_1007_08-DE
A G E D I

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les objectifs de la collectivité en matière de développement durable et de gestion des déchets,

Considérant la nécessité de promouvoir le tri sélectif et la réduction des déchets lors des événements publics,

Considérant la demande croissante des organisateurs de manifestations locales pour bénéficier de matériel facilitant le tri des déchets,

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 : DECIDE de mettre à disposition, à titre gratuit, du matériel de tri des déchets (bornes de tri, bacs, signalétique, sacs, etc.) à destination des organisateurs de manifestations locales (associations, comités des fêtes, établissements scolaires, etc.).

Article 2 : PRECISE que la mise à disposition est conditionnée à la signature d'une convention, au moins 1 mois avant la manifestation, entre la collectivité et l'organisateur, précisant :

- les dates de prêt,
- le type et le nombre de matériels prêtés,
- les modalités de transport, d'installation et de restitution,
- les engagements de l'organisateur en matière de tri et de sensibilisation du public,
- les responsabilités en cas de dégradation ou de perte du matériel.
-

Article 3 : VALIDE le formulaire de réservation de prêt qui devra être rempli par l'organisateur avec la nomination d'un référent ou d'une équipe dédiée au bon fonctionnement du tri des déchets sur la manifestation

COPIE CERTIFIEE CONFORME
A Saint-Germain Laval, le 10/07/2025

Le Président,
BERNAT Georges (CCVAI)

Le secrétaire de séance,
RAYMOND Jean-Claude (CCVAI)

*Certifié exécutoire par le Président compte tenu
de la réception en Sous-Préfecture le : 10/07/25
et de la publication le : 10/07/25*
Le Président,



Date de transmission de l'acte: 11/07/2025
Date de reception de l'AR: 11/07/2025
042-244200614-DE2025_1007_08-DE
A G E D I